

## **LES LOGES MAÇONNIQUES ET LA COMMUNE <sup>(1)</sup> ...**

Un grand nombre de Loges maçonniques se sont enfin décidées à faire acte public d'adhésion à la Commune.

Trois semaines plus tôt, cette démarche eût pu être d'une réelle importance pour la Révolution.

La Maçonnerie, grâce à l'idée que s'en font les naïfs, jouit en province d'une incontestable influence politique, surtout au moment des élections.

Son adhésion eût alors pesé d'un grand poids sur la détermination des députés républicains des départements, qui ne peuvent rien auprès de leurs électeurs sans son concours.

Mais il est trop tard maintenant pour en espérer le moindre résultat.

Thiers a eu tout le temps nécessaire pour endormir les premières méfiances des républicains et aussi pour leur faire voir la Commune sous le faux jour d'une simple émeute dirigée précisément contre la sécurité de la République.

Nous en avons eu la preuve dans l'attitude presque hostile que nous ont témoignée les délégués de Lyon envoyés exprès à Versailles et à Paris pour se rendre compte de la situation.

Ces délégués ne nous ont-ils pas dit sans rire qu'il étaient convaincus que Thiers était républicain et ne toucherait eu rien aux franchises municipales dont jouit Lyon en ce moment..., grâce à l'obligation où il se trouve, de concentrer toutes ses forces contre Paris.

Pauvres gens! sont-ce des niais ou des roublards, ces délégués lyonnais?

Donc cette décision tardive des loges parisiennes, - de même que celle des délégués des départements qui s'y sont joints - resteront sans effet, c'est à craindre.

La manifestation des maçons qui sont allés planter leurs étendards sur les fortifications de l'Ouest et qui ont obtenu de ce côté une suspension d'armes jusqu'au retour des délégués partis pour Versailles afin d'en obtenir un armistice, m'a cependant fourni l'occasion de constater l'hésitation de l'armée à remplir le rôle odieux qu'on lui fait jouer.

Envoyé par la Commune auprès de Dombrowsky, avec qui la suspension d'armes a été conclue, je me suis chargé de surveiller la stricte exécution des clauses de cette suspension d'armes à la grande barricade Peyronnet, entre Sablonville et l'avenue des Ternes.

Cet avant-poste n'est distant de celui des Versaillais que d'environ cent mètres.

Ceint de l'écharpe rouge et monté sur la barricade, j'offre paraît-il un point de mire qui soudain

(1) Titre de l'extrait choisit par *Anti.mythes*.

éveille chez un vieux sergent à moustaches grises le désir de me descendre. Il donne en effet l'ordre à ses hommes alignés devant le poste de tirer sur moi.

Les hommes restent l'arme au pied. Trois fois il réitère son ordre et trois fois même refus de la part des hommes.

Au premier commandement du sergent Versaillais, les nôtres s'étaient préparés à riposter et attendaient, impassibles.

Sans être doué d'une bravoure héroïque, il ne me déplaisait pas de savoir comment l'histoire allait se terminer...

Attiré par les jurons du vieux sous-officier, maugréant après ses hommes, le lieutenant du poste sort enfin et se renseigne. A ses gestes, je comprends qu'il donne tort au sergent. Puis ils s'avance vers notre barricade, et m'interpellant:

- *Qui êtes-vous?*

- *Membre de la Commune chargé de faire respecter l'armistice.*

- *C'est que vous ne portez pas l'uniforme et il est d'usage que ce ne soit point un civil qui exerce ce genre de surveillance. N'avez-vous pas avec vous quelque officier d'état-major?*

Justement arrivait le capitaine Pavy, officier de Dombrowski. Je le présente à l'officier Versaillais qui nous donne alors l'assurance que jusqu'à la fin de la suspension d'armes aucun de ses hommes ne nous provoquera.

Cet incident dénote il me semble qu'il pourrait bien arriver qu'à un moment donné les soldats refusassent de continuer le métier d'égorgeurs.

La suspension d'armes obtenue par les Francs-Maçons a eu un contre-coup bien inattendu.

Ignorant les conditions de la trêve, limitée à la partie comprise entre Asnières et le Point-du-jour, les commandants des forts de Vanves et d'Issy se sont laissés surprendre à ce point que les Versaillais ont pu s'avancer à moins de deux cents mètres du fort d'Issy, déjà presque inhabitable.

Le commandant Mégy, perdant la tête, crut devoir l'évacuer immédiatement, après avoir fait enclouer ses pièces.

Durant près de quatre heures le fort resta à la merci des Versaillais qui, cependant, n'osèrent l'occuper.

**Gustave LEFRANÇAIS.**

-----